

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 16 FEVRIER 2022

Date de convocation : 10.02.2022

Présents : MARC –MODOLO- PEYROT – DELMARES – GARRIGUE – GAVOUYERE – GENSOU – LETELLIER – VAILLANT -VOS.

Absent : BOURDIER

1-APPROBATION ET SIGNATURE DU PV de la séance du conseil municipal du 07.12.2021

2-DELIBERATIONS

-CLECT

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport CLECT établi par la Commission en date du 17 novembre 2021

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

-Rapport d'activité 2020 Grand Périgueux

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2020 du Grand Périgueux et indique que ce document est consultable sur www.grandperigueux.fr

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'activité.

-Médecine du travail du personnel

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CGD 24 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

-Autorisation d'utilisation d'1/4 des investissements N-1 avant le vote du budget

Le Conseil adopte ce principe qui permettra un mandatement de 37.500 euros.

-Enquête publique « La Conague »

Le Conseil Municipal :

*examine les résultats de l'enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin de « La Conague » - Considérant qu'il n'y a eu aucune observation émise et que l'avis du commissaire enquêteur est favorable

*décide l'aliénation du chemin au profit de M. et Mme VANBREUGEL, seuls riverains ;
les frais de géomètres et de notaire seront à leur charge

*fixe le prix à 1,50 € le m2 et mandate le maire pour signer l'acte.

-Création d'emploi

Le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à raison de 10 heures par semaine à compter du 1^{er} mai 2022 (nomination en tant que stagiaire de Mme FAUGERE durant un an suivi de sa titularisation)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie C.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

-Subvention départementale

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel de l'étude d'avant-projet de la restauration intérieure de l'église d'un montant de 35.000 euros HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-SOLLICITE l'aide du département au titre des contrats de Projets Communaux au taux de 20%

-DONNE POUVOIR au Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

3-INFORMATIONS

-Présentation des projets CRTE

Le Maire fait un point d'information sur les dossiers CRTE, le planning de mise en œuvre et le mode de financement.

Il fait part de l'embauche de deux agents au Grand Périgueux chargés d'accompagner les projets des communes en particulier sur la recherche de subvention.

-Dotation de solidarité communautaire

Dans le cadre du code général des collectivités territoriales

Le Grand Périgueux a décidé d'attribuer une dotation de solidarité de 1.500.000 euros à ses communes.

Le mode d'attribution a changé en 2021, cette refonte entraîne quelques fluctuations.

La commune de Paunat recevra en 2022 3.950 euros contre 3.877 en 2021.

-Orientations budgétaires du Grand Périgueux

Le Maire présente le document et les propositions d'investissement et financement pour les prochaines années.

Des solutions faisant appel au levier fiscal sont évoquées. Ce dossier sera soumis à l'avis du conseil communautaire de mars.

-Bilan 2021 et orientations budgétaires 2022

Le Conseil est informé des résultats globaux de l'exercice 2021 et répertorie l'ensemble des projets à financer en 2022.

Le Maire rappelle que les changements de fenêtres des logements locatifs seront subventionnés en partie par l'état au titre de la DSIL.

-Site internet

Le Maire informe qu'il a demandé à Monsieur VAILLANT d'intervenir pour nous accompagner sur le volet sécurité du site. Il sera chargé de l'amélioration des fonctionnalités et de la maintenance de notre outil de communication.

4-QUESTIONS DIVERSES

-Nettoyage du clocher

Le technicien chargé de l'entretien des cloches a constaté l'état déplorable de l'endroit (dépôt de brindilles, cadavres d'oiseaux, fientes)

L'opération de nettoyage nécessite des précautions particulières, un premier devis de 2500 euros est présenté au Conseil.

-Demande du Comité des Fêtes de financement du feu d'artifice du 15 août

A titre exceptionnel, pour tenir compte des difficultés financières du comité privé de ressources au cours de ces 2 dernières années, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour financer le feu d'artifice en 2022

La séance est levée à 21h45.